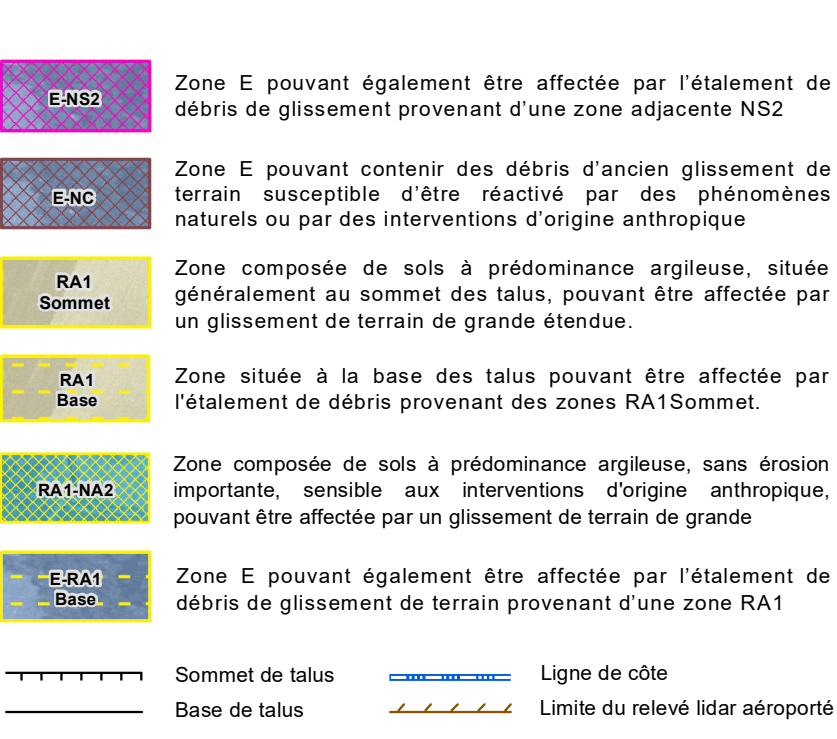
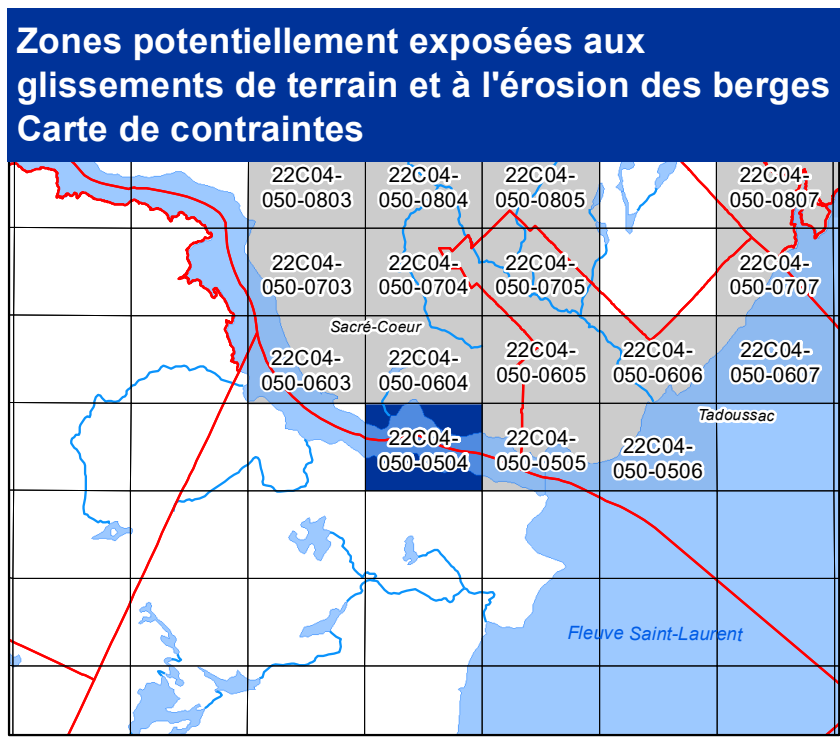
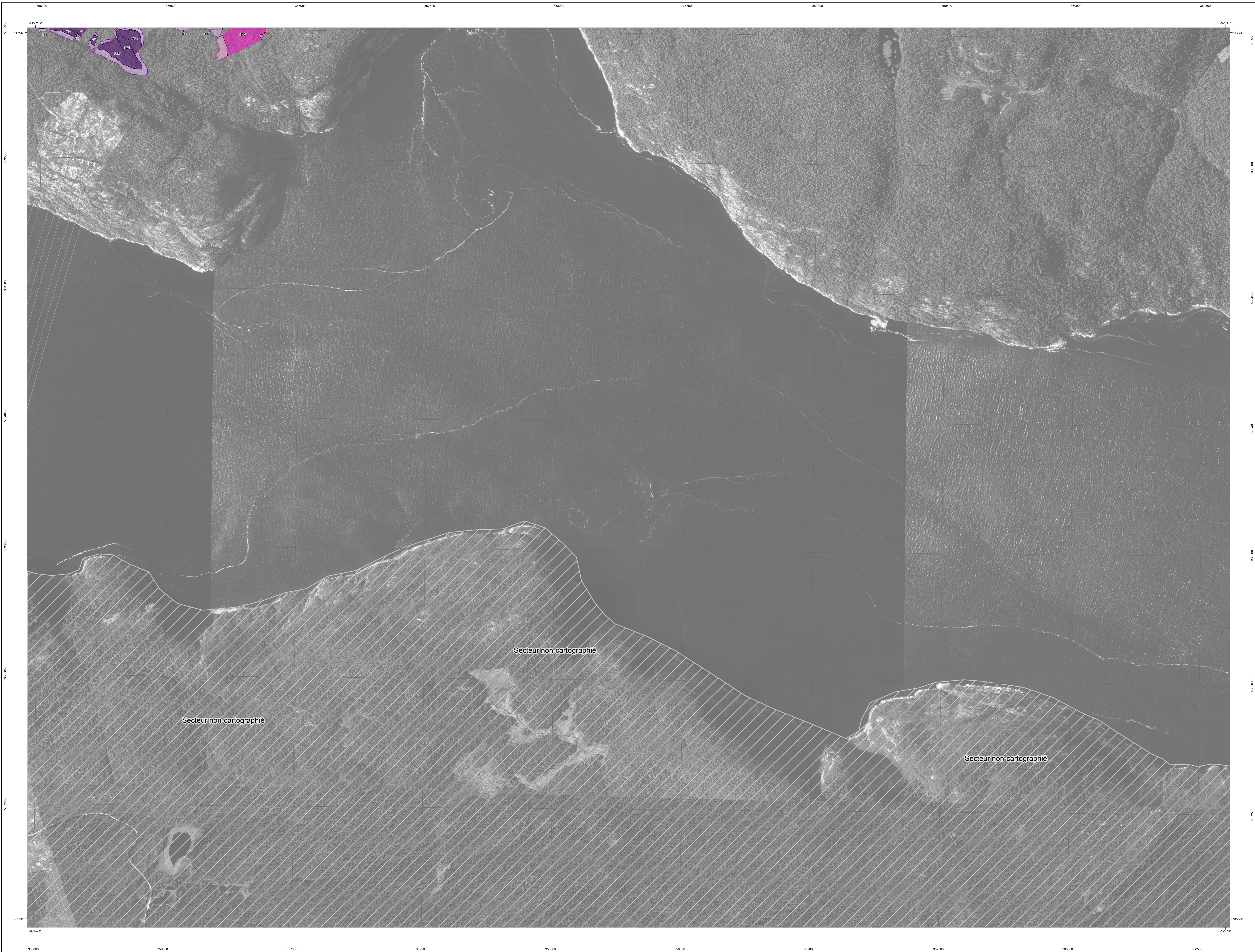


La Boule

22C04-050-0504

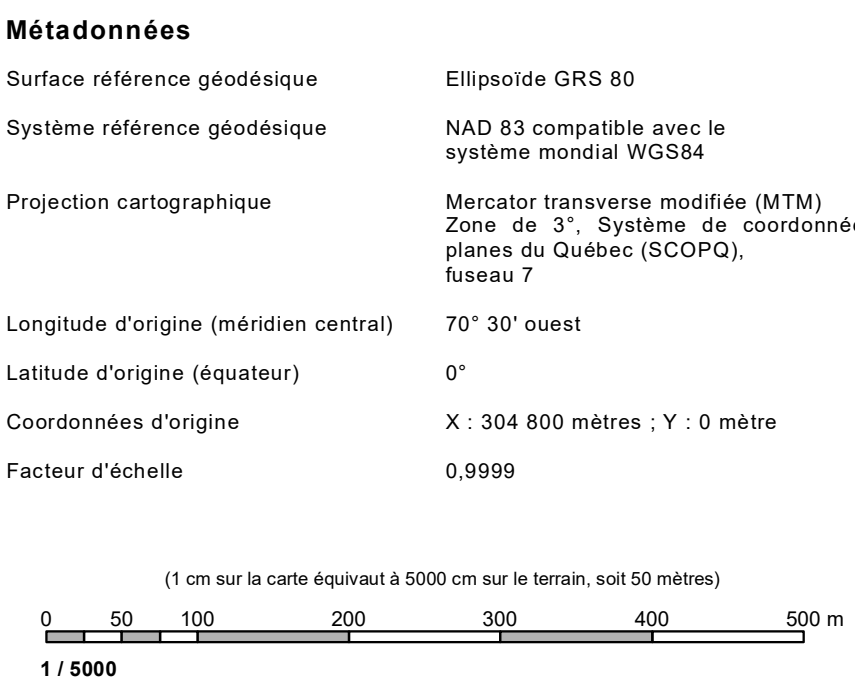


Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroportés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.



Sources

Données

Topographie de référence par relevé lidar aéroporté : Ministère des Transports du Québec

Orthophotographie numérique : Gouvernement du Québec

Réalisation

Production : Ministère des Transports du Québec

Département : Direction générale du laboratoire des chaussées

Département : Direction de la géotechnique et de la géologie

Version : 1.0 (mars 2022)

© Gouvernement du Québec

Département : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2022

22C04-050-0504